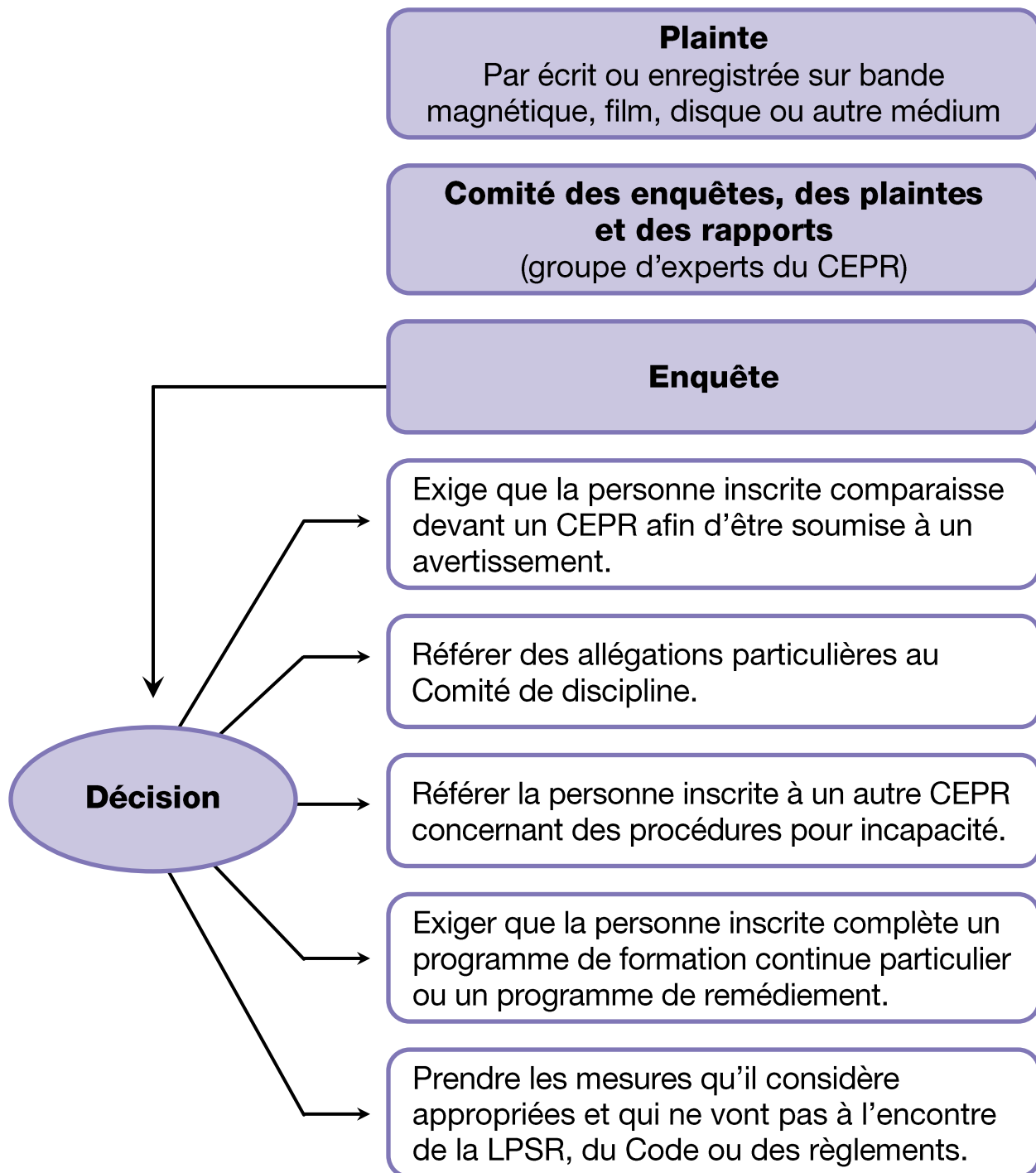


# Processus des plaintes

L'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario



Les deux parties ont le droit de demander un examen de la décision par la Commission des professions de la santé, à moins que la question ne soit référée au Comité de discipline aux fins de procédure pour incapacité.